



Acte de mariage et régularisation

Par **hmid**, le **11/01/2012** à **15:32**

Bonjour, je suis étudiant algérien, CDI à temps partiel. (titre de séjour étudiant) ma future femme est une résidente permanente âgée de 22 ans sans travail rentrée en France à l'âge de 9 ans. Elle a déposé une demande de nationalité en septembre 2011. Est-ce que le fait de faire un acte de mariage l'empêchera de l'obtenir??!! Quelles seront les chances d'obtention?? Je n'aurai besoin de plus de conseil et d'éclaircissement sur ce sujet. Est-ce que on attend l'obtention du certificat de son nationalité, je pourrai me marier avec elle et de faire un changement de statut d'étudiant pour un regroupement familial???